

TEXTE D'APPLICATION

Approuvé par le Conseil de la FITA le 10 novembre 2007

Prise d'effet le 1er avril 2008

Livre 3, Article 8.2.5.3 (remplace) et 8.5.2.4 (effacé)

8.2.5.3 *Un grand tableau d'affichage pour afficher les résultats intermédiaires, après chaque volée, pour au moins les huit meilleures dames et les huit meilleurs hommes et les scores de la limite de qualification.*

8.2.5.4 *~~Un autre panneau pour marquer les résultats intermédiaires de chaque athlète après chaque volée peut être ajouté en supplément du grand tableau d'affichage.~~*